

No 18/18 bis

**Rapport** de la commission chargée d'étudier le préavis N° 18/18 relatif à la demande de crédit CHF 57'900.- pour la création de jardins communaux.

---

Au Conseil communal  
de et à  
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 30 janvier 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Messieurs Christian Agnelot, René Gfeller, Alain Kolly (Président), Christian Lirgg (rapporteur) et Gaëtan Uldry s'est réunie les 17 janvier 2019, en salle de Municipalité. M. le Municipal Christophe Schwerzmann, en charge du dossier, a apporté tous les renseignements utiles à la bonne compréhension du dossier. Un grand merci à lui pour ses explications.

En premier lieu, la commission voudrait apporter des précisions sur le descriptif des travaux, l'alinéa traitant des installations de chaque jardin. Délimitation par des billons de bois, un petit cabanon permettant d'y ranger les outils et un réceptacle afin de récupérer l'eau du toit de la cahute. Une pompe à main permettant d'amener l'eau du canal pour tous les jardins.

Actuellement, plusieurs places sont mises à disposition à différents endroits de la commune, sans bail ni contrôle.

Le projet prévoit 7 places avec possibilités d'extension, voire en cas de succès sur d'autres endroits propriété de la commune. Pour exemple, à Saint-Blaise (3'100 habitants) ils ont 269 places de jardins et environ 300 demandes en attente. Une extension des jardins communaux pourra éventuellement être faite par le budget de fonctionnement.

Pour l'instant, une location sera demandée, mais le montant n'est pas fixé. Par contre, il est établi qu'il faudra un règlement/bail, voire une charte, précisant divers points, notamment l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces jardins ne pourront, par exemple, pas servir de place de grillades.

La commission souhaite l'installation de toilettes et d'un compost.

Les propriétaires de jardins privés et inutilisés ne rentrent pas dans ce projet.

La Municipalité souhaite que ces jardins restent une zone verte, sachant qu'elle fait partie de la bande de protection de l'Orbe.

Les coûts à la charge de la Commune, TVA incluse, se présente comme suit :

- Remise en ordre, dégrappage, terre végétale	CHF	24'130.00
- Bois et mise en place des billons	CHF	5'130.00
- Cabanons	CHF	20'130.00
- Pompe à main	CHF	1'700.00
- Frais administratifs	CHF	1'500.00
- Divers et imprévus environ 10 %	CHF	5'310.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>57'900.00</b>

A relever qu'environ CHF 30'000.00 du total ci-dessus correspond à la participation des Service des forêts et de la Voirie et ne sortent donc pas des comptes de la commune.

En conclusion, fort de ce qui précède, convaincue que cet investissement permettra à des particuliers de pouvoir bénéficier de ces installations, à l'unanimité de ses membres présents, la commission vous propose de voter les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil Communal de Vallorbe**

- Vu le préavis N° 18/18 de la Municipalité ;
- où le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

- 1- d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 57'900.00 pour sept jardins communaux au lieu-dit « La Cave aux Chats ;
- 2- de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans.
- 3- de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Alain Kolly  
  
Président

Christian Lirgg  
  
Rapporteur